

Division des Elèves et des Etablissements  
Bureau de l'action éducative  
D2E 1

Metz, le 20 décembre 2023

Affaire suivie par :  
Karine Stutzmann  
IEN de Sarrebourg Nord et du Centre  
Transfrontalier

Florence Carrières  
Coordinatrice du groupe Langues Vivantes en  
Moselle  
Conseillère pédagogique en langues vivantes

Hélène GUININ  
Cheffe de bureau D2E 1

1 rue Wilson  
BP 31044  
57036 METZ CEDEX 1

Mesdames et Messieurs les directeurs  
d'école  
S/C Mesdames et Messieurs les  
Inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Commission d'habilitation à enseigner une langue vivante à l'école primaire- session 2024

### I. Description de l'épreuve d'habilitation.

Chaque année, des commissions d'habilitation se réunissent pour les professeurs des écoles qui souhaitent passer une habilitation indispensable en vue d'exercer à titre définitif sur les postes fléchés langue vivante.

Ces commissions d'habilitation sont constituées d'au moins deux membres. Elles sont présidées par l'IADASEN ou son représentant (IEN, Conseiller pédagogique langues vivantes, personne ressource).

Elles auront lieu les 24 et 31/01/2024 au Centre Transfrontalier de St Avold et à Metz.

Les enseignants désirant être habilités à enseigner la langue allemande dans le cadre d'un dispositif particulier sont invités à s'inscrire par retour de mail à leur IEN avant le 16/01/2023 en précisant leur nom, prénom, école de rattachement, date de naissance, adresse académique, date de naissance ainsi que leur numéro de téléphone portable.

### II. Contenu de l'entretien d'habilitation.

L'entretien permet de vérifier les compétences linguistiques et culturelles des candidats, ainsi que leur connaissance des textes officiels. Il dure vingt minutes. A l'issue de l'entretien, les membres du jury remplissent une grille d'habilitation et la transmettent à la DSDEN qui délivre une attestation d'habilitation définitive.

### III. Les trois parties de l'entretien.

1. Présentation personnelle et / ou professionnelle du candidat en allemand sans support écrit (durée ≈ 5 minutes) Cette partie de l'entretien vise à s'assurer du niveau de langue en production en continue (PEC) et en réagir et dialoguer (RED).

2. Ecoute et restitution d'un document sonore (durée ≈10 minutes). Cette partie de l'entretien vise à s'assurer de la compréhension du candidat. Celui-ci écoute deux fois un support audio de niveau A2/B1 d'environ 1 minute 30. Il est invité à restituer sa compréhension de l'énoncé sonore. Le sujet présenté pourra concerner la famille, la vie quotidienne, le monde scolaire, les fêtes calendaires... Le candidat est invité à prendre des notes. Il disposera d'une ou deux minutes pour y réfléchir et les organiser. Un entretien avec les membres du jury en langue vivante étrangère pourra s'appuyer sur le document audio.

3. Discussion pédagogique et didactique (durée ≈ 5 minutes). Un dialogue s'engage en allemand ou en français avec les membres du jury concernant la démarche de l'enseignement de la langue étrangère. Le candidat est invité à montrer ses connaissances de la culture des pays dans lesquels la langue vivante étrangère est parlée. (Références culturelles, traditions et coutumes, vie quotidienne).

Le directeur académique des services  
de l'éducation nationale de la Moselle



Grégory PREMON